Image not found or type unknown

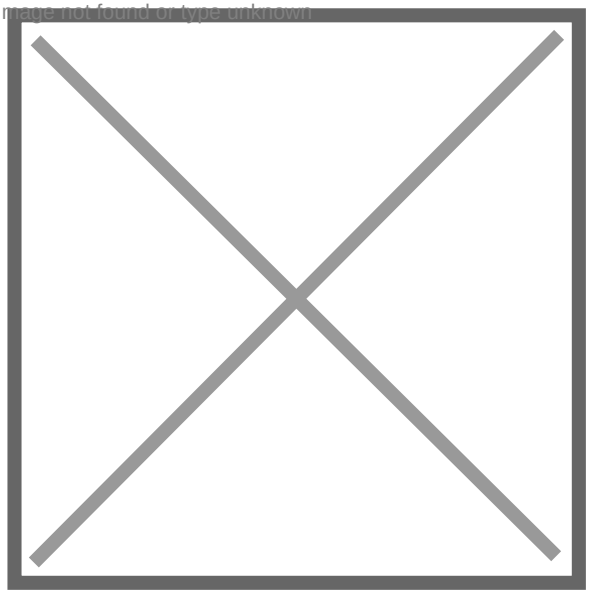

Sci droit d'ouvrir compteur edf ?

Par **Lydie09**, le **09/05/2008** à **12:54**

Bonjour,
Une SCI peut-elle ouvrir un compteur d'eau et EDF en son nom et ensuite demander des charges locatives fixes aux locataires.
Merci d'avance

Par **Erwan**, le **09/05/2008** à **21:56**

Bjr,

Oui et Oui (sauf que les charges doivent être les charges réelles, même si la provision mensuelle est fixe)

Par **Lydie09**, le **11/05/2008** à **10:10**

Bonjour Erwann,
Merci pour la réponse.

Pour que ce soit les frais réel, faut-il obligatoirement un décompteur ? sachant qu'il n'y a qu'un locataire (personne physique) + une EARL pour la partie exploitation agricole. Est-il possible de considérer par exemple 70 % de la facture à l'EARL et 30 % de la facture au locataire de la maison d'habitation ?

Par **Erwan**, le **12/05/2008** à **22:04**

Bjr,

Il est toujours souhaitable d'installer un compteur divisionnaire, d'autant que la puissance nécessaire à l'EARL ne sera sans doute pas la mème que la puissance nécessaire à l'habitation.

Pour le reste, si vous payez les deux, la partie EARL passe en charges professionnelles contrairement à la partie habitation, il faut donc que votre répartition soit crédible dans le compte de résultat de l'EARL (impôts, charges sociales...).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés